Zeitschrift: Tsantsa: Zeitschrift der Schweizerischen Ethnologischen Gesellschaft

= revue de la Société suisse d'ethnologie = rivista della Società svizzera

d'etnologia

Herausgeber: Schweizerische Ethnologische Gesellschaft

Band: 16 (2011)

Artikel: Entrées et sorties des proches de détenus en prison : enjeux, rites et

échanges

Autor: Touraut, Caroline

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1007262

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ENTRÉES ET SORTIES DES PROCHES DE DÉTENUS EN PRISON

ENJEUX, RITES ET ÉCHANGES

Abstract: Entrances and exits of prisoners' relatives: issues, rituals and exchanges

This article examines exchanges between prisoners and their relatives and questions the extent to which penal institutions can be opened. Relatives entering a prison are suspicious of its exterior and thus reveal the power of its punishment and sacrificial logic. In this context, links of support and affection between prisoners and their relatives constitute various bridges that limit the institution's hold on inmates.

Mots-clés: Prison · Proches · Parloir · Solidarité · Logiques institutionnelles

Caroline Touraut

Aborder l'incarcération du point de vue des proches de détenus, de ceux qui sont dehors et qui ne cessent de passer du dehors au dedans, du dedans au dehors, offre un autre regard sur l'institution carcérale. En effet, l'incarcération, loin de ne concerner que les détenus, s'impose inexorablement à leurs proches. L'administration pénitentiaire ne dispose pas de mandat à leur encontre mais elle régit l'ensemble des modalités leur permettant d'être en lien avec le détenu, elle dicte leurs conditions d'entrées et de sorties comme des biens qui transitent au-delà des murs. Placée dans une situation paradoxale, l'institution carcérale produit de la rupture entre les détenus et leurs proches tout en étant contrainte de créer des espaces et des temps de continuité entre la vie en détention et la vie familiale. Séparés par les murs de la prison, les échanges entre celui qui est emprisonné et son entourage sont strictement définis par l'administration pénitentiaire. Ainsi, les règles qui régissent les rapports entre l'intérieur et l'extérieur des prisons peuvent être éclairées en analysant comment l'administration pénitentiaire traite la question des liens familiaux et en appréhendant l'expérience personnelle que les proches font de la prison lorsqu'ils se rendent aux parloirs. Plus largement, l'analyse des entrées et des sorties des proches de détenus interroge les capacités d'ouverture de l'institution carcérale. Désormais, outre les principes sécuritaires, les institutions carcérales doivent répondre à des enjeux en termes de reconnaissance et de respect des droits individuels et familiaux de la personne détenue. Dans une première partie, nous nous demanderons si ces nouvelles exigences redéfinissent les modalités et les rites selon lesquels les proches peuvent pénétrer dans les établissements pénitentiaires et si elles élargissent les possibilités qu'ils ont d'échanger avec le détenu.

Si les proches entrent en détention à l'occasion des parloirs, les lettres, le linge, les biens qu'ils échangent avec le détenu constituent autant de ponts entre l'intérieur et l'extérieur analysés dans la seconde partie du texte. Il s'agira alors de saisir ce qui transite à travers ce qui entre et sort des institutions carcérales.

Les analyses se fondent sur une enquête réalisée en France par observation et à partir d'une soixantaine d'entretiens avec des proches de détenus rencontrés devant des établissements pénitentiaires pour hommes. De ce fait, la population de la recherche, composée essentiellement de mères et de compagnes ou épouses de détenus, est très majoritairement féminine. Après une première phase d'enquête devant des maisons d'arrêts où sont incarcérés des détenus prévenus ou condamnés à de courtes peines, la collecte des données s'est poursuivie devant des maisons centrales, prisons qui accueillent des personnes condamnées à de longues peines allant jusqu'à la perpétuité.

RÈGLES D'ENTRÉE DES PROCHES DE DÉTENUS EN PRISON: L'OUVERTURE INSTITUTIONNELLE EN QUESTION

La fréquence et les modalités avec lesquelles l'entourage des détenus entre en prison éclairent la manière dont l'institution carcérale pense ses rapports avec l'extérieur et ses capacités à interroger le principe de clôture la constituant.

L'entrée des proches en prison pour préserver des liens

Les perspectives sociologique, juridique et historique rendent compte de l'ouverture incontestable des institutions carcérales à l'égard des proches de détenus depuis le milieu du XX^e siècle. Le processus d'humanisation des prisons et les injonctions internationales sommant la France de se conformer à la Convention européenne des droits de l'homme et aux Règles pénitentiaires européennes (REP), a conduit l'administration pénitentiaire à se préoccuper de la vie familiale des personnes placées en détention. En effet, le Conseil de l'Europe et le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) ont souvent condamné la France, invitant l'administration pénitentiaire à reconsidérer certains interdits et à prendre des dispositions afin que les conditions de parloirs, notamment, soient mises en conformité avec les textes internationaux. Respectant la hiérarchie des normes législatives, la France a ainsi développé des mesures en faveur du maintien des liens familiaux. Cependant, il convient de préciser que les instances européennes prononcent des recommandations qui n'ont pas valeur d'obligations, elles définissent des orientations et non des impératifs législatifs. Le souci des institutions carcérales envers la préservation des liens familiaux s'explique également par l'association établie entre la réinsertion et l'entourage du détenu, désormais perçu comme un garant de la réussite de sa sortie. Ce mouvement s'est traduit par un ensemble de mesures législatives. Les échanges entre le détenu et ses proches ont été favorisés par la suppression des restrictions relatives à la taille et au destinataire des correspondances dont la censure a presque disparu. En outre, les détenus incarcérés en maison centrale et en centre de détention ont la possibilité de téléphoner suivant des conditions définies par le directeur de chaque établissement. Afin de se conformer à la législation européenne, l'administration pénitentiaire française installe actuellement le téléphone dans les maisons d'arrêt.

Concernant les visites, elles se réalisent sans dispositif de séparation depuis 1983. Auparavant strictement limités à la famille proche et aux épouses, les parloirs sont désormais autorisés aux compagnes non mariées, à la famille élargie du détenu et à ses amis. L'administration pénitentiaire a par ailleurs réalisé des projets de rénovation des parloirs, et des espaces de visites adaptés à l'accueil des jeunes enfants ont été aménagés.

L'ouverture des prisons aux proches se traduit enfin par la création, en 2003, des Unités de vie familiale (UVF) qui permettent des visites intimes et prolongées. Les visiteurs peuvent séjourner avec le détenu de 6 à 72 heures, une fois par trimestre, dans un petit appartement situé dans l'enceinte de la prison sans être soumis à la surveillance du personnel.

Cependant, l'histoire longue de la création des UVF témoigne de la lenteur des réformes, seule une quinzaine d'établissements pénitentiaires sur cent quatre-vingt-quatre disposent de telles structures. De plus, leur octroi exige la réalisation d'une enquête afin de s'assurer de la «qualité de la relation» entre le détenu et le visiteur. Les conseillers d'insertion et de probation s'assurent également que le proche faisant une demande d'UVF est informé du motif d'incarcération du détenu et le lui indiquent si ce n'est pas le cas. De ce fait, si les UVF sont emblématiques de la remise en question partielle du principe de clôture constituant les institutions carcérales, les modalités de leur attribution accroissent l'ingérence de l'administration sur la vie privée des détenus et tendent à déplacer son contrôle du détenu aux relations entretenues avec eux.

La souffrance de la séparation comme peine

Au-delà des avancées législatives présentées, les rôles imputés aux institutions carcérales dans les sociétés contemporaines limitent inexorablement le développement de mesures favorisant les échanges entre les détenus et leurs proches et plus généralement entre le dedans et le dehors. Si pour Emile Durkheim le crime est un acte qui suscite, à l'encontre son auteur, une réaction sociale qui est la peine (Durkheim 1981, 1986), «c'est aujourd'hui l'emprisonnement, bien plus que la condamnation, qui constitue le délinquant ou le criminel» (Combessie 2008: 233; Foucault 1993). En effet, la fonction sacrificielle de la justice pénale s'est institutionnalisée à travers l'enfermement carcéral. Pour que l'ordre social soit restauré et la paix sociale rétablie, il convient de punir celui qui a commis l'acte qualifié de délinquant en l'enfermant, la prison possédant ainsi une forte dimension sacrificielle (Fauconnet 1920; Robert 1986; Combessie 2008). Par conséquent, la légitimité de la prison repose sur les privations qu'elle induit: les détenus qui ont commis un acte répréhensible doivent être punis en éprouvant souffrance et frustration. De ce

¹ Circulaire du 18 mars 2003 relative à l'expérimentation des unités de visites familiales.

fait, les conditions de détention répondent à un principe de sévérité, les détenus ne doivent pas bénéficier de la même vie qu'à l'extérieur, ni être en mesure d'entretenir des relations similaires à celles possibles en dehors du cadre carcéral. La séparation d'avec ses proches revêt incontestablement une dimension punitive, participant pleinement à la peine que doit éprouver les détenus. L'interdiction, pour les détenus placés au quartier disciplinaire, de recevoir des visites au parloir atteste également de l'instrumentalisation des liens familiaux à des fins punitives et de gestion de la population carcérale. Autrement dit, l'extension des mesures favorisant l'entrée des proches en prison et, plus généralement, les liens entre un détenu et son entourage, sont nécessairement restreints par le caractère punitif et expiatoire de la prison.

Le principe de sévérité est également justifié par les logiques d'amendement et de prévention qui légitiment les prisons. L'austérité des conditions de détention doit rendre la prison dissuasive. En outre, l'idéologie correctionnaliste soutient que la souffrance imposée au détenu participe de sa reconstruction. Des conditions de vie austères, tout comme le manque de sa famille, doivent l'inciter à réfléchir sur son parcours de vie et impulser un changement de comportement. Autrement dit, la souffrance de la séparation doit l'encourager à ne plus commettre d'actes illégaux.

La sécurité: une limite constante à l'intimité

La prégnance de la logique sécuritaire explique que chaque mesure permettant aux personnes incarcérées d'interagir avec leurs proches soit assortie à la fois d'une modalité de contrôle qui restreint l'intimité des échanges et d'une possibilité de suspension temporaire ou permanente qui l'exclut d'une pleine appartenance au domaine du droit. Ainsi, les lettres qui entrent et sortent de détention sont toujours susceptibles d'être lues, ce qui explique que des détenus et des proches s'autocensurent. Le contrôle de la correspondance entrave également la fluidité de la communication: comme les lettres arrivent à destination après plusieurs jours ou semaines, des décalages se produisent dans les conversations, créant de nombreuses incompréhensions et tensions entre les acteurs. Les personnels de surveillance écoutent également les échanges téléphoniques et si une partie des détenus a accès au téléphone, leurs proches ne disposent pas de moyens pour les joindre, à moins que le détenu ne possède un téléphone portable, interdit par le règlement. Les parloirs sont aussi surveillés. En outre, les permis de visite peuvent

être suspendus ou retirés lorsque «les motifs liés au maintien de la sécurité ou au bon ordre de l'établissement» l'exigent. Si ces dispositions sont rarement mises en œuvre, leur existence constitue une source d'anxiété pour les proches qui redoutent constamment d'être sanctionnés par l'administration pénitentiaire. Cette crainte explique pour une grande part l'obéissance des visiteurs à l'égard de l'institution et traduit la manière dont son pouvoir s'étend à l'entourage des détenus.

L'entrée dans le monde carcéral: un «parcours initiatique» éprouvant

Les étapes que les visiteurs franchissent avant d'accéder aux parloirs sont aussi révélatrices de la manière dont l'institution dicte les rapports avec ce qui provient du dehors. En effet, les contraintes vécues par les proches de détenus lorsqu'ils se rendent à un parloir témoignent de la difficulté de l'institution carcérale à appréhender ce qui lui est extérieur autrement que comme un facteur de mise en péril de son fonctionnement. Si les proches sont soupçonnés de faire entrer en détention des biens ou substances interdits aux personnes incarcérées, ils sont également vus comme leurs complices potentiels pour la préparation d'un projet d'évasion. Afin de limiter les risques qu'ils représentent, les proches de détenus sont largement contrôlés lorsqu'ils entrent en prison. Insuffisamment informés des contraintes auxquelles ils doivent se soumettre, les proches de détenus récemment incarcérés apprennent les normes institutionnelles suivant un processus de «familiarisation en situation» (Touraut 2009) où les règles émergent au moment où ils les transgressent par ignorance.

On est complètement démunie, tout vous tombe dessus, vous ne savez rien faire, on ne vous explique rien. On voit au fur et à mesure, on découvre les choses et on ne sait pas à qui faire appel. [Corinne, 55 ans, mère d'un détenu écroué en MA, prévenu, 2º mois.]²

Le manque d'informations relatives aux formalités d'accès au parloir traduit, selon l'entourage des détenus, l'opacité de l'institution carcérale et s'ajoute au manque de considération et de respect perçu à leur égard. Autrement dit, l'entrée en détention et l'appréhension du fonctionnement institutionnel se réalisent au cours d'un «parcours initiatique» (Touraut 2009) empreint de difficultés et d'incidents vécus comme autant d'épreuves morales humiliantes et mortificatoires, qui atteignent leur dignité et font de leur passage dans l'établissement un moment très anxiogène.

² Pour chaque extrait d'entretien, les caractéristiques suivantes concernant la personne interrogée et le détenu qu'elle visite sont présentées: le prénom anonymisé de la personne interrogée; son âge; la nature du lien qui l'unit au détenu; le lieu d'incarcération du détenu visité (MA pour Maison d'arrêt, MC pour Maison centrale); son statut judiciaire (prévenu ou condamné); la peine à laquelle le détenu a été condamné; le temps d'incarcération effectué.

Le long processus d'admission au parloir débute par l'obtention d'un permis de visite, démarche qui nécessite souvent un délai d'au moins trois semaines. Puis, les proches de détenus doivent réserver un jour et une heure de parloir. Lorsqu'elle s'effectue par téléphone, cette procédure exige beaucoup de patience, les lignes téléphoniques étant très souvent saturées. Pour faire face à ce problème, des bornes électroniques permettant de réserver des parloirs ont été installées. Or, leur usage est complexe pour de nombreux proches, en particulier ceux qui ne maîtrisent pas la langue française, les bornes étant par ailleurs souvent en panne.

Le jour du parloir, il est nécessaire que les visiteurs arrivent au moins une demi-heure en avance pour «l'appel», ce qui n'est pas toujours su ou compris lors des premières visites. En principe, les retards ne sont pas tolérés: si la famille est absence au moment de l'appel, elle ne pourra pas entrer dans l'établissement.

La première fois, je ne savais pas qu'il fallait venir 1 h avant, je ne savais pas qu'il y avait l'appel avant donc j'ai raté le parloir. Quand je suis arrivée, ils étaient en train d'entrer. Les gens qui travaillent dans les prisons, ils ne se mettent pas à la place de la famille, ils n'essayent pas de comprendre, cela peut leur arriver aussi à eux et ils ne nous expliquent pas assez comment ça se passe. [Loucine, 41 ans, compagne d'un détenu écroué en MA, prévenu, 4º mois.]

Même si les dérogations au règlement sont quotidiennes, le refus d'accepter des visiteurs en retard se justifie au nom de la logique de gestion collective qui dicte les actions des surveillants. Or, les proches sont en attente d'une prise en considération de la particularité de leur situation. Le sentiment d'être «manipulés en groupe» (Goffman 1968: 48) sans que leurs difficultés personnelles ne soient considérées alimente l'impression des proches d'être méprisés par les surveillants.

C'est vraiment le lâcher des fauves. C'est un roulement, c'est une usine à bestiaux, oui on est géré comme des bestiaux, c'est une usine à bestiaux. [Bénédicte, 40 ans, épouse d'un détenu écroué en MA, prévenu, 11e mois.]

Au moment de l'appel, les surveillants interpellent les visiteurs les uns après les autres en usant du nom de famille du détenu. Lorsque la personne ne porte pas le même nom que le détenu, cette pratique dépersonnalisante est vécue comme une négation de leur identité. De plus, certains proches regrettent le manque de respect avec lequel ils sont apostrophés.

Ils appellent les gens par leur nom de famille sans Monsieur, sans Madame, c'est famille X, famille Y, mais bon on n'est pas dans un zoo! Cela me choque, on n'est pas dans un zoo. Je suis désolé, on n'est pas amis. Là bas, on a l'impression d'être dans un zoo: on est des animaux, des numéros! [Carlos, 25 ans, fils d'un détenu écroué en MA, prévenu, & mois.]

Ainsi appelés, les visiteurs sont invités à déposer leurs papiers d'identité auprès d'un surveillant, et l'ensemble de leurs affaires dans des casiers, leurs mains et leurs poches doivent être vides pour entrer dans l'établissement. Ces démarches accomplies, les proches, qui ne peuvent pas subir de fouille corporelle par les surveillants, passent sous le portique de sécurité. Quand il sonne à trois reprises, la personne n'est plus autorisée à rentrer dans l'enceinte de la prison. Les premières visites sont particulièrement angoissantes car les visiteurs ignorent ce qui déclenche l'alarme.

Au début on ne sait pas. On ne sait pas si on va passer avec certains objets, il y en a qui passent et puis bon si cela sonne trois fois vous êtes refoulé mais au début vous ne savez pas et personne ne vous dit ce qui sonne ou pas. Moi je suis arrivée cet hiver avec des bottes et dans les bottes il y avait un truc de fer, il y avait de la flotte partout mais il faut quand même se mettre pieds nus, enlever les chaussures, les faire passer sous le truc et puis les remettre après... donc le respect de l'être humain est très limite, c'est plus que limite. [France, 46 ans, sœur d'un détenu écroué en MA, prévenu, 6° mois.]

Puis, les personnes sont placées dans une salle en attendant que le tour de parloir précédent s'achève. Durant cette attente, un lourd silence règne entre les visiteurs. La faiblesse des échanges s'explique en partie par le fait que l'entrée en prison est vécue comme un moment stigmatisant qui atteste de leur statut de proches de détenus. En effet, si les individus, redoutant un jugement dépréciatif, peuvent dissimuler leur situation à leur entourage familial, amical ou professionnel, ils ne sont pas en mesure de cacher leur statut face à ceux qu'ils croisent en se rendant en prison. Aussi, à défaut de se cacher, les proches s'efforcent de se distinguer des «autres familles» jugées vulgaires, modestes ou trop «habituées» à la prison. En conséquence, ils gardent leurs distances avec ces «autres» qu'ils ne fréquentent pas par crainte d'être souillés (Douglas 1981).

A la fin de la visite, les proches sont de nouveau invités à rejoindre une pièce où ils attendent que les détenus soient fouillés avant de pouvoir quitter l'institution. Les moments transitoires précédant et suivant les parloirs inscrivent ainsi les proches dans un temps propre à l'univers carcéral: l'attente. L'attente, qui est omniprésente dans les récits des visites au parloir, apparaît comme un signe de plus de l'inégalité de leur rapport à l'administration pénitentiaire, l'«inégalité structurelle se marque par l'imposition d'une temporalité propre à l'institution» (Dubois 1999: 54). Comme si leur temps n'avait pas d'importance, l'attente traduit à leurs yeux l'irrespect de l'administration pénitentiaire et marque le pouvoir que l'institution exerce à leur encontre.

Ainsi, le parcours permettant d'accéder et de sortir des parloirs est très éprouvant pour les proches qui sont soumis à une pluralité de contraintes peu explicitées aux nouveaux arrivants. Chaque visite est anxiogène, les proches redoutant constamment un incident dans le long processus administratif et réglementaire les menant au parloir et ce d'autant plus que les normes institutionnelles sont labiles et s'appliquent avec arbitraire. Les modalités de leur passage en prison dégradent moralement les proches, le sentiment d'être atteints dans leur dignité étant renforcé par l'impression d'être salis physiquement. En effet, les parloirs, comme les temps d'attente qui les précèdent et les suivent, s'effectuent dans des pièces peu avenantes. Le manque de propreté détériore considérablement l'image de soi, les proches ayant le sentiment que l'intégrité de leur corps est entachée. De ce fait, à l'instar de Clotilde, une mère de détenu, de nombreux proches prennent une douche en rentrant du parloir et lavent les vêtements portés pendant la visite.

C'est vraiment une chose qui me gêne, c'est sale... c'est sale... les parloirs sont franchement dégoûtants, ce n'est jamais lavé par terre, ça pue, je trouve ça inadmissible, c'est totalement inadmissible. J'évite de mettre mes mains partout mais la première chose que je fais quand je sors c'est directement ma douche, ah je me douche, je me lave. Je rentre et mes affaires avec lesquelles j'ai fait le parloir, je les mets dans la machine, je fais une machine juste avec ces habits, non je ne peux pas, je ne peux pas... Moi je dis la famille elle est mise plus bas que terre parce que quand on vous reçoit dans une telle saleté cela veut dire que vous êtes quoi? Vous êtes quoi? Vous êtes de la merde. [Clotilde, 55 ans, mère de deux détenus écroués en MA, prévenus, 4º mois.]

La sortie de l'institution s'accompagne ainsi de rituels permettant de se débarrasser de la saleté physique et morale de la prison.

Ces processus d'entrée et de sortie répétés lors de chaque venue initient les visiteurs aux règles institutionnelles qu'ils doivent respecter pour accéder aux parloirs. A travers eux, les proches se voient inscrits dans une position infériorisée par rapport à l'institution carcérale qui exerce ainsi son autorité sur eux. Si le parcours initiatique doit produire des comportements normés, ils affilient également les visiteurs au statut de «proche de détenu», en participant largement à la dimension stigmatisante qu'il revêt. La stigmatisation inhérente à l'univers carcéral découle de l'effet de scission qu'il doit produire. En effet, outre son caractère punitif, l'enfermement doit permettre d'identifier et de distinguer les honnêtes gens des individus qui ne le sont pas, leur mise à l'écart laissant penser que ces groupes s'opposent de façon hermétique. Or, les modalités d'entrée en prison contribuent au processus de «contagion du stigmate» (Goffman 1975) carcéral et par là même, la dimension sacrificielle des prisons tend à s'élargir des personnes incarcérées à leurs proches.

Routinisation et adaptations secondaires

Si chaque visite suscite de l'anxiété, au fil du temps, des automatismes s'instaurent, les comportements des visiteurs deviennent plus routiniers. L'apprentissage des règles s'accompagne de l'adoption de petites tactiques permettant de limiter les contraintes imposées par l'institution carcérale pour entrer en son sein. Par exemple, pour éviter de confondre l'heure de l'appel et celle de la visite, les proches réservent toujours le parloir durant un même créneau horaire. D'autres viennent systématiquement en début de journée car l'odeur est alors plus supportable et l'attente moins longue. Une fois familiarisés avec les règles institutionnelles, les proches sont nombreux à opter pour des tenues «spéciales parloir» afin d'éviter d'être confrontés à des situations dégradantes lors du passage sous le portique de sécurité.

La première fois j'ai mis un quart d'heure avant de pouvoir passer sous le portique, il fallait que j'enlève tout, je me disais que je n'allais plus rien avoir sur moi, je sonnais mais je ne savais pas ce qui sonnait. Maintenant je sais, il y a des choses qui sonnent et d'autres qui ne sonnent pas donc je m'arrange pour ne pas sonner, cela m'a traumatisée la première fois. [Cassandra, 48 ans, épouse d'un détenu écroué en MA, prévenu, 2º année.]

La familiarisation à l'institution va également de pair avec l'exploitation de ses failles, les proches apprenant à dépasser ou contourner ses règles. Pouvant s'apparenter à des «adaptations secondaires» (Goffman 1968), les proches déploient de nombreuses stratégies pour faire entrer nourriture, alcool, cannabis, téléphone portable aux parloirs.

Je lui amène des fioles de whisky, ben oui... il adorait prendre son petit apéritif, son digestif. Ben je suis assez discret, lui aussi. Des fois je lui amène des photos. Il y a le portillon, et juste à côté il y a une porte en verre avec une ouverture en bas de 4 centimètres, autrement dit si je veux y mettre un téléphone, je sais que je peux le faire passer. [Carlos, 25 ans, fils d'un détenu écroué en MA, prévenu, 7º mois.]

Outrepassant le règlement, les parloirs peuvent également être l'occasion d'échanger une montre ou des vêtements en guise de cadeaux:

Le jour de l'anniversaire de mon fils, je suis venu avec une nouvelle paire de chaussures. Quand les surveillants ne regardaient pas, je les ai retirées et je les ai offertes à mon fils qui les a mises à ses pieds et m'a donné les vieilles chaussures qu'il portait. Comme on ne peut pas leur faire de cadeau, il faut bien trouver des solutions... [Kamel, 50 ans, père d'un détenu écroué en MA, prévenu, 12e mois.]

Des objets, des vêtements, des lettres, des photos, des dessins, des poèmes transitent dans les parloirs, permettant au détenu et à leurs proches de construire une intimité qui échappe au regard de l'administration. Ainsi, l'entrée et la sortie de l'entourage des détenus dans l'enceinte de la prison s'effectuent selon des modalités qui traduisent la difficulté de l'administration pénitentiaire à lever la suspicion sur ce qui vient de l'extérieur. De ce fait, le passage en détention est souvent vécu par les proches comme un moment où ils sont désavoués, stigmatisés par l'administration. Pour autant, leur venue au parloir leur paraît indispensable pour aider le détenu à supporter la prison, limiter son emprise et nourrir la relation avec lui.

DES PONTS ENTRE LE DEHORS ET LE DEDANS, VECTEURS DE SOUTIEN ET D'AFFECTION

Les parloirs, comme tout ce qui entre en détention par le biais des proches, servent autant à soutenir le détenu d'un point de vue pratique et moral qu'à entretenir le lien qui les unit. Des souvenirs du dehors et de l'affection circulent à travers les murs, par tout ce qui est échangé entre le détenu et ses proches. L'enquête empirique ayant été menée exclusivement auprès de prisons pour hommes, les analyses proposées ont indiscutablement un caractère genré. Notre travail rend principalement compte des ponts s'observant entre des hommes incarcérés et des femmes libres à l'extérieur (leur mère, leur compagne ou épouse)³. Les différentes formes de soutiens illustrent en quoi l'incarcération d'un homme tend à accroître l'inscription des femmes dans des rôles socialement définis comme féminins. De même, notre travail atteste de leur place centrale dans le fonctionnement familial et dans la solidarité qui s'y observe.

Se préparer pour «faire bonne figure»

Les visites aux parloirs constituent un support essentiel de la relation nouée avec le détenu, tout comme elles apparaissent fondamentales pour l'aider à supporter l'épreuve de la détention. De fait, les proches s'apprêtent pour «faire bonne figure» (Goffman 1974) le temps de la visite; ils dissimulent au détenu leurs souffrances et les difficultés qu'ils affrontent, dont celles qui font suite à son incarcération. Afin de se présenter sous leur meilleur jour, ils se préparent d'abord physiquement à la rencontre. Une attention particulière est accordée à leur tenue vestimentaire qui doit plaire au détenu c'est-à-dire convenir à ses goûts comme aux exigences relatives à la décence des tenues. Les proches s'attachent également à paraître en bonne santé en estompant les signes de fatigue par exemple. L'entrée dans l'institution suppose ensuite une mise en condition mentale:

Si je n'ai pas le moral, je vais essayer de chanter une chanson gaie dans la tête pour me mettre de bonne humeur. Si on est fatiguée, on se met un peu de maquillage, on se pomponne, si on est un peu cernée, on se maquille, on se fait un peu habillée pour que ça passe inaperçu. Le moral, c'est aussi écouter des chansons un peu gaies, regarder une émission marrante à la télé, histoire qu'il ne s'en aperçoive pas que c'est dur ce qu'on vit. [Annabelle, 27 ans, compagne d'un détenu écroué en MA, prévenu, 2º année.]

Je me prépare toujours mentalement pour y aller, les jours de parloirs, j'aime rester seule, en méditation totale. [Loucine, 41 ans, compagne d'un détenu écroué en MA, prévenu, 4º mois.]

Cette préparation psychologique permet également de comprendre le silence qui pèse entre les familles durant l'attente précédant le parloir. Les proches se concentrent sur ce qu'ils souhaitent dire au détenu durant ce temps court de retrouvailles, et ils se conditionnent pour ne pas «craquer» pendant les visites. S'ils s'efforcent de retenir leurs larmes au parloir, ils sont nombreux à pleurer lorsqu'ils en sortent. De ce fait, l'attente qui suit les parloirs est aussi marquée par l'absence d'échanges entre les visiteurs, chacun respectant la souffrance de l'autre. Les personnes restent également silencieuses pour prolonger le sentiment d'être avec le proche incarcéré, comme si la visite pouvait se poursuivre en s'isolant du monde qui les entoure.

En se préparant avec soin, les proches souhaitent parvenir à soutenir le détenu durant les visites en lui exprimant sa solidarité et son affection. Plus largement, les

³ Nous faisons l'hypothèse qu'une enquête menée auprès des femmes détenues ne donnerait pas lieu aux mêmes résultats.

parloirs constituent des espaces où la personne incarcérée peut se voir reconnaître une place, un rôle même si elle est discréditée sur d'autres scènes sociales. En effet, la présence des proches leur permet de conserver une identité de «père», de «mari», de «fils», évitant par là même que le statut de «détenu» se substitue pleinement aux autres identités sociales le définissant. De fait, les parloirs constituent des lieux de réparation d'une «identité blessée» (Pollak 1993), la venue des proches en prison devant limiter les effets démoralisant et dépersonnalisant engendrés par la vie en détention.

Les visites sont aussi pensées comme un moyen de préserver le détenu contre la «déréalité» (Chauvenet 2006) produite par la vie carcérale. Par la fréquence de leurs venues, les proches espèrent atténuer l'emprise de la socialisation carcérale jugée néfaste. De même, la régularité des parloirs doit procurer aux détenus des repères temporels qui scandent le «temps vide» (Chantraine 2004) de la détention:

C'est vrai que si ce n'est pas régulier, pour lui, c'est perturbant. C'est tous les 15 jours et si on commence à dire bon exceptionnellement on va laisser passer une fois ou deux, lui il ne sait plus où il en est dans le temps, il est perdu... Cela lui donne des repères dans le temps parce qu'il nous le dit qu'à l'intérieur, ils perdent la notion du temps, des mois, des jours. Donc si nous on a déjà une régularité, il a déjà un repère, il sait que tous les 15 jours on vient. C'est une régularité, ce n'est pas de l'obsession mais pour lui, c'est fondamental. [Marion, 65 ans, mère d'un détenu écroué en MC, 25 ans, 5° année.]

Ainsi, en se rendant au parloir, les proches souhaitent limiter l'emprise institutionnelle de la prison espérant par là même assurer de bonnes conditions pour leur sortie.

Aides financières et colis de Noël pour mieux supporter la vie carcérale

Comme les parloirs, l'entrée d'argent et le dépôt du colis de Noël sont appréhendés par les proches comme autant de moyen d'aider le détenu à vivre la détention. L'envoi d'argent via des mandats constitue un soutien financier indispensable pour améliorer les conditions de détention. Ils permettent d'acquérir, par le biais de la cantine⁴, les produits d'hygiène nécessaires à la toilette et à l'entretien de la cellule, d'acheter des denrées alimentaires ou des cigarettes. De même, ils permettent de payer la location de la télé et du frigidaire.

Les proches ne peuvent pas apporter de la nourriture au détenu, à l'exception du colis de Noël dont le poids ne doit pas excéder cinq kilos. La liste des aliments autorisés est stricte et le contenu du colis contrôlé, comme tout ce qui transite entre le détenu et ses proches. Ces derniers préparent avec beaucoup de minutie le colis qui doit avant tout procurer du plaisir au détenu en lui faisant oublier pour un temps la prison. En outre, le dépôt du colis de Noël revêt une importante dimension symbolique. Il est une marque de soutien et d'affection, autant qu'un moyen de faire entrer «du dehors» à l'intérieur des murs à travers des parfums et des saveurs familières. A travers le colis de Noël, ce n'est pas seulement de la nourriture qui entre en détention, ce sont aussi des souvenirs de l'extérieur et des sentiments.

De l'importance de l'échange du linge

Les allers et venues des proches à l'occasion des parloirs, comme tout ce qui transite entre eux et le détenu, soutiennent la relation qui les unit. A ce titre, le linge apparaît comme une marque de soutien autant qu'un support du lien, l'importance donnée au linge apparaît particulièrement saillante du fait que les proches des hommes détenus soient essentiellement des femmes.

Les proches se chargent de faire entrer du linge propre au détenu et de récupérer, puis de laver le linge sale qui sort de prison à l'occasion des parloirs. La constitution du sac de linge répond à des règles précises et son contenu est contrôlé, précaution qui atteste une nouvelle fois de la suspicion que l'administration pénitentiaire entretient à l'égard de l'entourage des détenus. Les proches tiennent particulièrement à s'occuper du linge du détenu dans la mesure où prendre soin de son linge est une manière de prendre soin de lui. En effet, cette tâche possède une dimension très symbolique car elle permet de signifier au détenu son soutien. Apporter du linge lavé et repassé avec attention lui signifie que du temps lui a été consacré et qu'il n'est pas oublié. La fouille du sac, parfois effectuée avec peu de soin par le personnel de surveillance, est ainsi vécue comme un manque de respect du travail réalisé par les familles mais aussi comme une souillure de l'affection qui transite par le linge.

C'est pareil, les vêtements tu les plies, tu les repasses et eux ils les ressortent, ils les mettent en boule et ils en ont rien à faire. Il y en a qui respectent mais il y en a qui ne respectent pas. Bon des fois, ils prennent la serviette et ils mettent

⁴ La «cantine» désigne le système de vente organisé par l'administration pénitentiaire permettant aux détenus d'acheter de la nourriture, des produits d'hygiène, des vêtements, des cigarettes...

toutes les fringues dedans en boule alors que toi tu te fais chier à les repasser et eux ils n'en ont rien à foutre. Il n'y a aucun respect, le respect de ce que tu fais pour l'autre, pour l'aider à mieux vivre en prison, il n'existe pas. [Bénédicte, 40 ans, épouse d'un détenu écroué en MA, prévenu, 11e mois.]

En outre, en parfumant le linge avec son propre parfum ou celui du détenu, les proches, qui, il convient de le rappeler ici, sont essentiellement des femmes, tentent d'améliorer les conditions de la vie carcérale des détenus. A travers une telle pratique, ils font pénétrer des odeurs familières introduisant un peu de «chez-soi» mais aussi un peu d'eux-mêmes dans la cellule du détenu. Ces gestes révèlent et traduisent, une nouvelle fois, la dimension genrée des analyses proposées, il est peu probable que de tels égards soient effectués par des hommes vis-à-vis de détenues.

Si le linge est un moyen d'expression du soutien à l'égard du détenu, il sert également le maintien du lien et de l'intimité. En effet, la conjugalité s'élabore à travers la mise en commun du linge (Kaufmann 1997). Ne pas laver le linge du détenu serait donc vécu comme une rupture supplémentaire de la vie conjugale. A l'inverse prendre soin du linge de l'absent préserve et construit du «nous» au-delà des murs. Par ailleurs, le linge peut être l'occasion de partager quelques bribes d'intimité à l'abri du regard des surveillants. Par exemple, Violaine et son mari s'écrivent souvent quelques mots sur le linge:

Il m'écrit sur les vêtements en fait... Non mais vous savez on arrive à se contenter de peu, on arrive à sourire, à être heureuse pour un petit rien. Moi quand je lave son linge et que je vois des mots sur les t-shirts, je suis heureuse. [Violaine, 25 ans, épouse d'un détenu écroué en MA, prévenu, 5° mois.]

Ces «micro-échanges» ouvrent de petites sphères d'intimité fondamentales pour supporter la séparation. Ils créent de la présence malgré la séparation et aident à préserver une proximité conjugale au-delà des murs. Ainsi, le linge qui entre et sort de détention permet d'exprimer à l'autre son soutien et son affection, il constitue un moyen de faire entrer du «chez-soi» et du «soi» dans la cellule comme il sert à nourrir un «nous» par-delà les murs. De ce fait, sa fouille par les gardiens apparaît comme une véritable profanation.

CONCLUSION

Si la prison s'est un peu ouverte aux proches, sa place dans les sociétés contemporaines limite inexorablement le développement des échanges autorisés entre le détenu et ses proches. L'institution carcérale répond à des objectifs antinomiques et hiérarchisés: la prison doit préserver les liens familiaux au nom de la réinsertion et du respect des droits individuels de la personne incarcérée alors que la séparation entre les détenus et leurs familles est constitutive de son caractère punitif et préventif. Or, les rôles d'expiation et de dissuasion, qui découlent de la dimension sacrificielle qu'elle revêt l'emportent sur sa mission de réinsertion et par conséquent de maintien des liens familiaux. Par ailleurs, les mesures de surveillance des échanges entre le détenu et ses proches comme les dispositifs de contrôle envers eux attestent du regard suspicieux que l'administration pénitentiaire porte toujours sur les familles. Ils témoignent plus largement du poids de la logique sécuritaire dans la manière dont elle traite la question des liens familiaux. Partant de là, les analyses proposées éclairent les difficultés de l'institution carcérale à questionner le principe de clôture la constituant.

L'étude des entrées et des sorties de la prison effectuées par les proches de détenus, actes pratiques et symboliques assimilables à un rite initiatique, permet également d'observer comment l'expérience carcérale tend à s'élargir aux proches de détenus (Touraut 2009). L'entourage du détenu est inscrit dans une position infériorisée par rapport à l'institution carcérale qui exerce sur lui son pouvoir et tend à le stigmatiser. Par là même, la dimension sacrificielle de l'enfermement s'étend des détenus à leurs proches.

Malgré la stigmatisation vécue lors de leur venue au parloir, les proches estiment que leur présence est nécessaire pour soulager la peine du détenu en lui faisant oublier pour un temps la prison. Les parloirs, comme tout ce qui passe au-delà des murs, doivent également permettre de protéger le détenu contre la prison en limitant ses effets démoralisants, dépersonnalisants et désinsérants. Ainsi, les allers et venues des proches à l'occasion des parloirs comme tout ce qu'ils font entrer en détention sont pensés comme autant de moyens de soutenir le lien entretenu avec le détenu et de préparer sa sortie.

BIBLIOGRAPHIE

CHANTRAINE Gille

2004. *Par-delà les murs*. Paris: Presses universitaires de France (Partage du savoir).

CHAUVENET Antoinette

2006. «Privation de liberté et violence: le despotisme ordinaire en prison». *Déviance et Société* 30(3): 373-388.

COMBESSIE Philippe

2008. «Paul Fauconnet et l'imputation pénale de la responsabilité: une analyse méconnue mais aujourd'hui pertinente pour peu qu'on la situe dans le contexte adéquat». *Anamnèse* 3: 221-246.

DOUGLAS Mary

1981. De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou. Paris: Maspero.

DUBOIS Vincent

1999. La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère. Paris: Economica (Etudes Politiques).

DURKHEIM Emile

1981 (1895). Les règles de la méthode sociologique. Paris: Presses universitaires de France.

1986 (1893). De la division du travail social. Paris: Presses universitaires de France.

FOUCAULT Michel

1993 (1975). Surveiller et punir. Paris: Gallimard.

FOUCONNET Paul

1920. La responsabilité. Etude de sociologie. Paris: Alcan.

GOFFMAN Erving

1968 (1961). Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux. Paris: Minuit.

1974 (1967). Les rites d'interaction. Paris: Minuit.

1975 (1963). Stigmate. Les usages sociaux des handicaps. Paris: Minuit.

KAUFMANN Jean Claude

1997 (1992). La trame de la vie conjugale: analyse du couple par son linge. Paris: Pocket (Nathan).

POLLAK Michael

1993. L'identité blessée: études de sociologie et d'histoire. Paris: Métailié.

ROBERT Christian-Nils

1986. L'impératif sacrificiel. Justice pénale: au-delà de l'innocence et de la culpabilité. Lausanne: En bas.

TOURAUT Caroline

2009. L'expérience carcérale élargie. Dynamiques du lien et identités à l'épreuve de l'incarcération d'un proche. Université Lumière Lyon 2, Doctorat de sociologie.

AUTEURE

Caroline Touraut, docteure en sociologie, a consacré sa thèse aux effets de l'enfermement carcéral sur les proches de détenus: «L'expérience carcérale élargie. Dynamiques du lien et identités à l'épreuve de l'incarcération d'un proche». Actuellement ATER à l'Université Lumière Lyon 2, elle co-dirige une enquête sur un projet culturel mené par le musée du Louvre en maison centrale et participe à une recherche sur la religion en prison.

tourautc@yahoo.fr